



COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
DU SAGE ORB LIBRON
SEANCE DU 19 JANVIER 2023

L'an deux mille Vingt-trois, le 19 janvier.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée à Béziers, sous la présidence de Monsieur le Sous Prefet de Béziers.

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 20 décembre 2022

MEMBRES	PRESENT	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT	COLLEGE
MAX ALLIES	*	ELU	JULIEN MADALE	*	ELU
RENE MORENO	*	ELU	PIERRE POLARD	*	ELU
MYRIAM GAYRAUD	*	ELU	GILLES THERON	*	ELU
MARIE-PIERRE PONS	*	ELU	GWENDOLINE CHAUDOIR	*	ELU
PHILIPPE VIDAL	*	ELU	SERGE CASTAN	*	ELU
SEVERINE SAUR	*	ELU	SOPHIE NOGUES	*	USAGERS
YVON PELLET	*	ELU	FLORENCE ARDORINO	*	USAGERS
CHRISTOPHE LABORIE	*	ELU	FABRICE BOUTES	*	USAGERS
HARMONIE GONZALEZ	*	ELU	JEAN PASCAL PELAGATTI	*	USAGERS
FRANCIS BARSSE	*	ELU	PIERRE CALMELS	*	USAGERS
BERNARD BOSCH	*	ELU	FLORIAN MARTINEZ	*	USAGERS
ROBERT SENAL	*	ELU	MARIE AGNES VALIGNY	*	USAGERS
LUC ZENON	*	ELU	EVELYNE KURUTCHARY	*	USAGERS
DANIEL BALESTER	*	ELU	FRANCOISE SEILER	*	USAGERS
M. PEREZ	*	ELU	JACQUES GUIRAUD	*	USAGERS
GERARD ABELLA	*	ELU	FRANCIS BOUSQUET	*	USAGERS
PATRICK VIGEANT	*	ELU	KAREN SCHULTER	*	USAGERS
JEAN ARCAS	*	ELU	MICHEL LATORRE	*	USAGERS
MARIETTE COMBE	*	ELU	JEAN JACQUES THIEBAUT	*	USAGERS
JEAN MARIE LAYE	*	ELU	CHRISTOPHE BELTRAN	*	USAGERS
SERGE PESCE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
DANIEL GALTIER	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
SEBASTIEN VIEU	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
YVON MARTINEZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34	*	ETAT
HENRI MATHIEU	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'OFB	*	ETAT
GERARD AFFRE	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DDETS	*	ETAT
FRANCIS FORTE	*	ELU			
CLAUDE ALLINGRI	*	ELU			

OBJET : COMPTE RENDU

Début séance : 9 heures.

Monsieur le Sous-Préfet, après avoir vérifié que le corum est atteint, propose d'aborder l'ordre du jour.

DELIBERATION N°1 : ELECTION DU PRESIDENT DE LA CLE

La Commission locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron est composée de 54 membres répartis en trois collèges :

- Collège des élus : 33 membres représentant des collectivités territoriales et des établissements publics locaux situés en tout ou partie sur le périmètre du SAGE Orb Libron
- Collège des usagers : 15 membres représentant des chambres consulaires, associations et professions intervenant sur le périmètre du SAGE Orb Libron
- Collège des représentants de l'Etat et de ses représentants publics : 6 membres.

Suite au renouvellement de la CLE, il convient de procéder à l'élection du Président de la CLE.

Monsieur le Sous-Préfet, président de séance, rappelle que le Président est élu par et parmi les membres du collège des élus. Il est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est élu.

Monsieur le représentant fait appel à candidature pour le poste de président de la CLE. Serge PESCE est le seul candidat.

il est ensuite procédé au vote :

SERGE PESCE est élu par 24 voix pour, 2 votes.

DELIBERATION N°2 : REGLEMENT DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU

Le président présente les règles de fonctionnement de la Commission Locale sur l'Eau, annexées à la présente délibération.

La Commission Locale sur l'Eau prend acte des règles de fonctionnement de la Commission Locale sur l'Eau

DELIBERATION N°3 : ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Le Président indique qu'il convient de procéder à l'élection du vice-président de la commission locale sur l'eau.

Le Vice-président est élu par et parmi les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Il est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le vote s'effectue à bulletin secret. Si après deux tours de

scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le Président fait appel à candidature pour le poste de Vice-président de la CLE. Bernard BOSCH est le seul candidat.

Il est ensuite procédé au vote :

Bernard BOSCH est élu Vice-Président à l'unanimité.

DELIBERATION N°4 : MISE EN PLACE DU BUREAU

Le président rappelle que bureau est constitué de 11 membres titulaires issus des trois collèges de la CLE :

- 6 membres du collège des élus, dont le président et le vice-président, un élu chargé de la commission thématique ressource en eau, un élu chargé de la commission gestion des inondations, un élu chargé de la commission qualité des eaux et un élu chargé de la commission eau et aménagement du territoire ;
- 3 membres du collège des usagers ;
- 2 membres du collège des représentants de l'Etat.

Le président de la CLE assure les fonctions de président du bureau.

La désignation des membres du bureau de chaque collège est définie par le collège correspondant sur la base de candidatures préalables ou spontanées.

La Commission Locale sur l'Eau met en place, à l'unanimité, le bureau de la CLE :

Monsieur Serge PESCE, président

Monsieur Bernard BOSCH, Vice-Président

Monsieur Gérard ABELLA, commission ressource en eau

Monsieur Julien MADALE, commission gestion des inondations

Monsieur DANIEL BALESTER, commission qualité des eaux

Monsieur Francis BARSSE, commission eau et aménagement du territoire

Monsieur Michel LATORRE, représentant le groupement du Faubourg

Monsieur Jacques GUIRAUD, représentant l'ASA de portiragnes

Madame Sophie NOGUES, représentant Chambre d'Agriculture

L'Agence de l'Eau

La DDTM.

DELIBERATION N°5 : CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON 2020-2022 : BILAN ET PROPOSITION DE VALIDATION DE L'AVENANT DU CONTRAT POUR LA PERIODE 2023-2024

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron a validé le contrat de rivière Orb Libron signé entre l'EPTB Orb Libron, le Département, la Région Occitanie et l'Agence de l'Eau sur la période 2020-2022.

Ce contrat a permis la réalisation de nombreuses opérations et de **mobiliser 9.1 Millions d'€ sur notre territoire.**

Dans une première partie, la présentation a présenté le bilan 2020-2022 du contrat.

La seconde partie propose un programme d'action complémentaire sur la période 2023-2024, à proposer à nos partenaires.

La Commission Locale sur l'Eau prend également connaissance de l'avis de la MISEN sur le document proposé

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- Prend acte du bilan du contrat de rivière Orb Libron 2020-2022 ;
- Valide la proposition de programme complémentaire sur la période 2023-2024 ;
- Autoriser le président à engager, avec la présidente de l'EPTB Orb Libron, toutes les discussions avec les partenaires financiers afin de finaliser le nouveau partenariat 2023-2024.

QUESTIONS DIVERSES

EDF donne une information sur les travaux de maintenance sur l'usine de Montahut en 2024 et 2026. (Cf. présentation annexée au présent compte rendu). Cette maintenance induira l'absence de volume transféré du bassin atlantique vers le bassin de l'Orb sur une période centrée sur la période estivale. Les impacts environnementaux seront précisés dans une étude d'impact à intervenir. La CLE sera consultée sur ce dossier.

Fin de séance : 11 heures 45

Béziers, le 19 janvier 2023
Le Président de la Commission
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron



Serge PESCE

L'aménagement de Montahut

Avec une puissance installée de 100 MW, l'usine souterraine de Montahut est un maillon essentiel pour la sécurité du réseau électrique français.

Alimentée par le barrage de Lacuzas avec une hauteur de chute de 620 mètres, elle capte une partie des eaux du bassin versant atlantique des rivières Agout et Vézère. Ces eaux, une fois turbinées, sont restituées sur le bassin versant méditerranéen dans le Jaur, affluent de l'Orb.



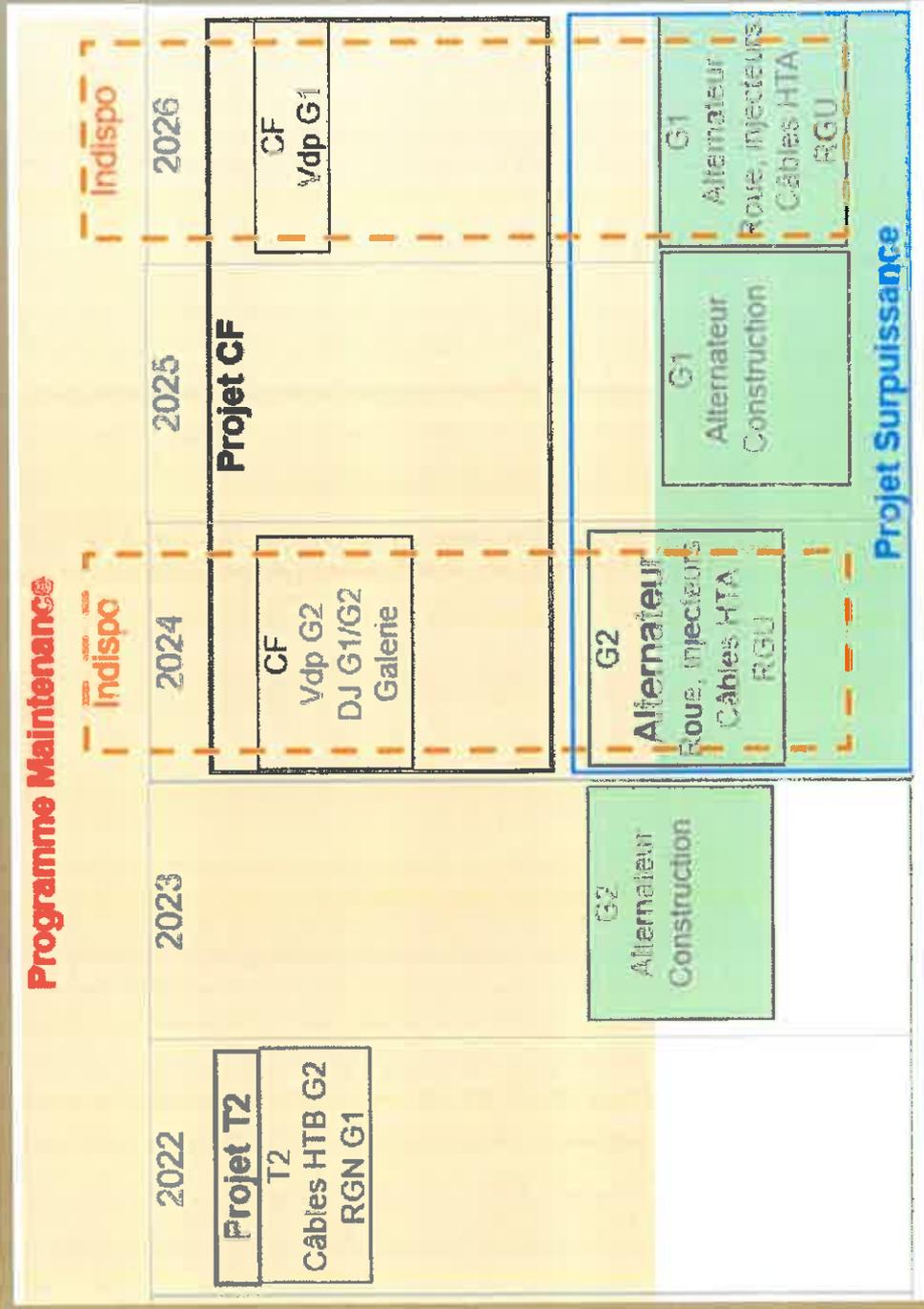
LES CHIFFRES-CLÉS

- 15 salariés
 - 4 centrale hydroélectrique (Mozallit, Médère, Vézère, Jaur)
 - 8 groupes de production
 - 2 grands barrages (Lacuzas, Vézère)
 - 255 millions de kWh produits
- et 400 personnes employées par les sociétés de la communauté d'agglomération de Montahut.



Achats 2021 dans l'Hérault par l'activité Hydro Sud-Ouest = 1 010 k€
Fiscalité 2021 versée par Montahut sur l'Hérault = 645 k€

Campagne de travaux et amélioration des ouvrages



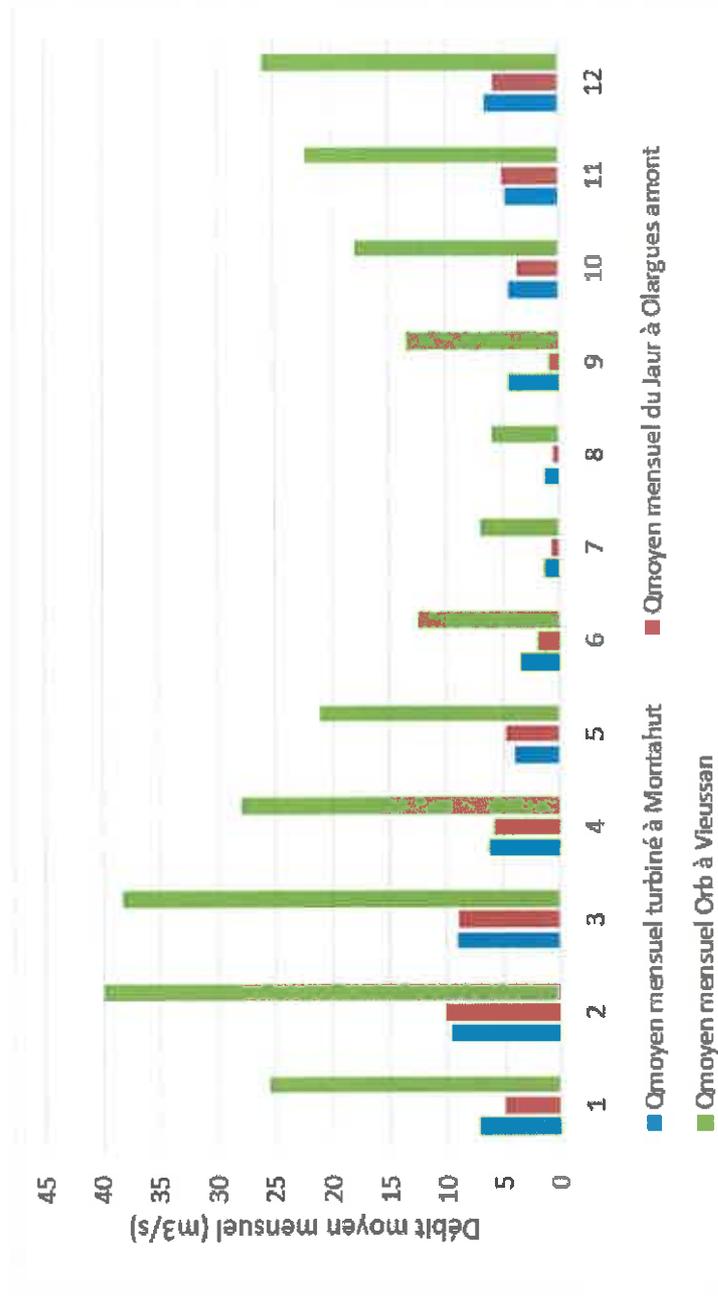


Figure 1 : débits moyens mensuels observés (2013-2021)

